



Règlement Intérieur

Association APARS 56

Apprendre, Préparer, Autonomie, Résilience, Survie



Siège social : 6 rue de Keramour, 56500 Moréac
Association loi 1901 – RNA W562006890 – Siret 91053291000015
apars56s@yahoo.com
06.48.70.58.95

Objet :

Ce règlement complète les statuts de l'association APARS 56. Il s'applique à tous les membres et précise le fonctionnement interne et externe de l'association.

Adhésion

Procédure : bulletin d'adhésion + cotisation annuelle

Refus : l'association peut refuser une demande sans justification

Catégories de membres

Catégories	Droits & Obligations
Fondateurs	Vote délibératif, accès au comité de direction, exonérés de cotisation
Adhérents	Vote délibératif, accès au comité, cotisation annuelle obligatoire
Famille	Adhésion groupée, tarif préférentiel, participation aux activités familiales
Responsables	Encadrement des activités, rôle pédagogique, accès renforcé à la formation interne

Responsabilité de l'adhérent principal :

Dans une adhésion familiale, l'adhérent principal est responsable des membres inscrits sous son nom. Il s'engage à :

- Veiller au respect du règlement par sa famille
- Assumer les conséquences en cas de manquement
- Être le référent pour les communications officielles

Cotisation

- Fixée chaque année par l'AG sur proposition du comité
- Paiement en une fois (chèque, espèces, virement)
- Non remboursable (démission, exclusion, décès)

Obligations des membres

- Respect du règlement et des consignes de sécurité
- Mise à jour des coordonnées
- Participation aux AG et réunions (minimum 5/an)
- Confidentialité des contenus internes
- Engagement dans les activités, formations, stages et événements



Instances de l'association

- Assemblée Générale Ordinaire
- 1 fois/an, convocation 1 mois à l'avance
- Vote à main levée ou bulletin secret
- Procuration possible (1 par membre)

Assemblée Générale Extraordinaire

Pour modification des statuts ou dissolution

Quorum : 2/3 des membres votants

Comité de direction

- Administre l'association
- Décisions à la majorité
- Membres élus par l'AG

Fonctions des dirigeants

Fonction	Rôle principal
Président	Représentation légale, supervision, sécurité des activités
Trésorier	Gestion financière, budget, transparence
Secrétaire	Communication, archivage, déclarations officielles

Activités

- Encadrées par les dirigeants
- Programme validé en AG
- Respect des règles de sécurité, tenues, horaires
- Règlement spécifique à chaque activité

Finances

Dépenses engagées par les membres du comité
Remboursement sur justificatif pour les bénévoles missionnés



Modifications

- Règlement établi par les fondateurs
- Modifiable par le comité de direction
- Soumis pour avis à l'AG

Engagements des adhérents

- Respect des consignes et sécurité
- Participation active aux activités
- Confidentialité des contenus
- Engagement moral envers les valeurs de l'association

Engagements de l'association

- Éthique
- Priorité à la vie et à la sécurité
- Refus des activités extrêmes ou paramilitaires
- Soutien aux secours publics
- Pédagogie
- Techniques simples, accessibles, éprouvées
- Formation continue des moniteurs
- Effectifs limités : 10 stagiaires / encadrant

Législation

Déclaration officielle, assurance RC, respect des obligations fiscales

Accord

Je certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur.

Signature « bon pour accord » :